



Vendredi 15 juin 2018

Quatre sujets au menu : santé et qualité de vie au travail, temps de travail, précarité et lettre paritaire sur le CSE.

### I. Santé, sécurité, conditions et qualité de vie au travail

La CGT a pris acte de la décision prise de suspendre la négociation sur ces sujets majeurs pour mettre le texte en réserve. La CGT a souligné que la métallurgie a manqué l'occasion de fixer un cadre innovant pour protéger la santé des salariés, améliorer les conditions de travail notamment au regard des évolutions technologiques importantes qui se profilent. Les plus ou moins belles intentions du texte mis en réserve n'auront en l'état aucun effet concret pour protéger la santé en diminuant l'exposition aux risques et aux nuisances.

### II. Organisation et temps de travail

Dans une ambiance tendue, l'UIMM persiste à vouloir imposer l'augmentation du temps de travail et la flexibilisation no limit. Une nouvelle fois les représentants patronaux nous ont fait la leçon sur les soi-disant besoins de compétitivité des entreprises face à la concurrence mondiale, ce qui nécessiterait l'acceptation des reculs sociaux voulus par le patronat :

- Remise en cause des 35 heures avec des heures supplémentaires allant à 340 voire 500 heures ;
- Durée maximale hebdomadaire poussée à 44 voire 46 heures notamment pour la maintenance, l'après vente et le montage sur chantiers ;
- Garanties collectives relatives aux temps de déplacement et leur indemnisation rognées ;
- Refus de considérer les temps d'habillage/déshabillage et d'astreinte comme du temps de travail effectif ;
- Pas de volonté de limiter le travail de nuit aux seules activités où c'est nécessaire.

Cette énumération non exhaustive illustre l'objectif de l'UIMM d'allonger, flexibiliser le temps de travail des salariés quelle que soit leur catégorie. Le patronat a d'ores et déjà annoncé que son ultime proposition de texte irait dans ce sens pour la réunion du 29 juin.

La CGT a confirmé qu'elle ne serait pas, dans la métallurgie, le syndicat qui négociera la régression sociale. Dans un contexte où il y a 6 millions de privés d'emploi et d'importantes évolutions technologiques, notre boussole dans cette négociation demeure : travailler moins, travailler mieux et travailler tous.

### III. Contrat de chantier, CDD et intérim

Au cours de cette cinquième réunion, l'UIMM a tout tenté pour faire avaler aux organisations syndicales la couleuvre de la précarité généralisée dans la métallurgie. Le patronat ne renonce pas à vouloir mettre en œuvre le contrat de chantier d'une part et assouplir le recours aux CDD et à l'intérim d'autre part. Face à l'opposition des syndicats, il a néanmoins été obligé de

revoir à la baisse ses prétentions notamment sur la durée maximale des CDD /intérim en revenant au plafond légal de 18 mois. Reste quand même la question sensible du délai de carence qui serait réduit à peau de chagrin (21 jours maximum au lieu de 6 mois) si le projet patronal passait.

Un ultime projet de texte sera envoyé pour la prochaine réunion du 29 juin.

La CGT a souligné de nouveau qu'elle ne participerait pas à la généralisation de la précarité dans la branche et rappelé la nécessité d'avoir dans la métallurgie des emplois pérennes occupés par des salariés qualifiés qui peuvent se projeter dans leur avenir professionnel.

#### **IV. Lettre paritaire relative au Comité Social et Economique (CSE)**

L'ensemble des organisations syndicales ont constaté le manque d'ambition du projet de lettre paritaire rédigée par l'UIMM qui n'est qu'un catalogue des sujets pouvant faire l'objet d'une négociation dans l'entreprise. Un nouveau projet sera discuté pour la prochaine réunion du 29 juin.

La CGT a confirmé le besoin d'aller au-delà des prescriptions légales pour donner au CSE de réels moyens de fonctionnement et conserver à minima les moyens qui existent actuellement dans les différentes instances de représentation du personnel. Nous avons également rappelé notre attachement au dialogue avec les salariés ce qui implique que partout soient institués des représentants de proximité.

**Les 28 et 29 juin, à l'appel de la FTM-CGT, tous mobilisés, tous en grève pour nos garanties collectives : salaire, temps de travail, conditions de travail, nous sommes tous concernés !**